

Stage d'initiation aux mouvements amérindien

Contrat de stage : Exemple Organistrice (à retourner avec le chèque d'inscription)

Merci de ne renvoyer qu'un seul exemplaire (exemplaire Organistrice) à l'adresse suivante :

Adeline ESPINOSA – Ad Spirit Energie 11 Les Chaumes – 28210 – Nogent le Roi

Entre les soussignés :

• Adeline ESPINOSA (organistrice) Siret : 479 579 849 00056

• (Nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail du cocontractant ci-après désigné le stagiaire)

Date de la formation :

Horaires : **14h–17h30**

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

.....Tél.....

Email.....Date de naissance.....

Article 1 : Objet

En exécution de ce contrat, Adeline ESPINOSA s'engage à organiser et animer le stage intitulé :

Stage d'initiation aux mouvements amérindien

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de compétences, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article 900-2 du code du travail.

- Elle a pour objectif de découvrir la connexion aux éléments selon la vision chamanique
- La durée du stage est fixée à une demi-journée

Article 3 : Organisation de la journée d'initiation

- Cette journée aura lieu au 11 Les Chaumes – 28210 – Nogent le Roi
- Elle est organisée pour un effectif de 10 stagiaires maximum
- Les conditions générales dans lesquelles la journée d'initiation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivants : applications pratiques durant le stage, supports de cours et notes des stagiaires.

Article 4 : Assurance

Le stagiaire certifie qu'il dispose d'une assurance « responsabilité civile » et d'une assurance « individuelle accident ». En cas de préjudices corporels causés à lui-même ou à un tiers, le stagiaire s'engage à faire appel uniquement à ses propres assurances. En aucun cas, l'organisatrice et animatrice du stage ne peut être tenue responsable d'un accident ou d'un dommage, quel qu'il soit.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire et un remboursement intégral sera effectué. Au-delà, les arrhes restent acquises par le l'organisatrice afin de couvrir les frais de celle-ci.

Article 6 : Dispositions financières

La participation à la demi journée d'initiation est fixée à **70 €**

Le stagiaire s'engage à verser la somme intégrale sous forme de chèque au nom de Mme ESPINOSA Adeline.

Le chèque sera encaissé quelques jours après la participation du stagiaire.

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisatrice (1) ou l'abandon du stage par le stagiaire (2) pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

1/ Annulation de l'organisatrice : Un remboursement est effectué auprès des stagiaires.

2/ Annulation du stagiaire : Le paiement reste acquis par l'organisatrice. Il ne sera effectué aucun remboursement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (du fait d'un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le contrat de stage est résilié et le remboursement sera effectué.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Chartres sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à Nogent le Roi.

Pour le stagiaire

(Date, prénom, nom et signature du stagiaire)

Pour l'organisatrice

Adeline ESPINOSA

Stage d'initiation aux mouvements amérindien

Contrat de stage : Exemple Stagiaire

Merci de ne renvoyer qu'un seul exemplaire (exemplaire Organisatrice) à l'adresse suivante :

Adeline ESPINOSA – 11 Les Chaumes – 28210 – Nogent le Roi

Entre les soussignés :

- Adeline ESPINOSA (organisatrice) Siret : 479 579 849 00056
- (Nom, prénom, adresse, téléphone et e-mail du cocontractant ci-après désigné le stagiaire)

Date de la formation :

Horaires : **14h– 17h30**

Nom.....Prénom.....
Adresse.....
.....Tél.....
Email..... Date de naissance.....

Article 1 : Objet

En exécution de ce contrat, Adeline ESPINOSA s'engage à organiser et animer le stage intitulé :

Stage d'initiation aux mouvements amérindien

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition de compétences, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article 900-2 du code du travail.

- Elle a pour objectif de découvrir la connexion aux éléments selon la vision chamanique
- La durée du stage est fixée à une demi journée

Article 3 : Organisation de la journée d'initiation

- Cette journée aura lieu au 11 Les Chaumes – 28210 – Nogent le Roi
- Elle est organisée pour un effectif de 10 stagiaires maximum
- Les conditions générales dans lesquelles la journée d'initiation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivants : applications pratiques durant le stage, supports de cours et notes des stagiaires.

Article 4 : Assurance

Le stagiaire certifie qu'il dispose d'une assurance « responsabilité civile » et d'une assurance « individuelle accident ». En cas de préjudices corporels causés à lui-même ou à un tiers, le stagiaire s'engage à faire appel uniquement à ses propres assurances. En aucun cas, l'organisatrice et animatrice du stage ne peut être tenue responsable d'un accident ou d'un dommage, quel qu'il soit.

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire à un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire et un remboursement intégral sera effectué. Au-delà, les arrhes restent acquises par le l'organisatrice afin de couvrir les frais de celle-ci.

Article 6 : Dispositions financières

La participation à la journée d'initiation est fixée à **70 €**

Le stagiaire s'engage à verser la somme intégrale sous forme de chèque au nom de Mme ESPINOSA Adeline.

Le chèque sera encaissé quelques jours après la participation du stagiaire.

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisatrice (1) ou l'abandon du stage par le stagiaire (2) pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

1/ Annulation de l'organisatrice : Un remboursement est effectué auprès des stagiaires.

2/ Annulation du stagiaire : Le paiement reste acquis par l'organisatrice. Il ne sera effectué aucun remboursement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue (du fait d'un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne), le contrat de stage est résilié et le remboursement sera effectué.

Article 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Chartres sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à Nogent le Roi.

Pour le stagiaire

(Date, prénom, nom et signature du stagiaire)

pour l'organisatrice

Adeline ESPINOSA